

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,

46 francs pour trois mois,
33 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 fr. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENONQUEES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, franc de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 17 novembre 1847.

La prise de Fribourg aura dans toute la Suisse un immense retentissement, et fera ouvrir les yeux à ceux qui se sont laissés aller à l'entraînement des prédications, des inspirations du parti jésuitique. Cette ville, que l'on représentait comme si bien fortifiée, protégée par des mines, des abatis d'arbres, des barricades et une force imposante, dont les abords étaient défendus, les routes coupées, qui devait être le tombeau des libéraux, n'a tenu que quelques heures contre les troupes de la diète. Les confédérés débutent par un coup d'éclat.

L'effet de cette capitulation si promptement obtenue ne saurait manquer d'être fort grand ; elle prouvera aux hommes qui jugent froidement, sans passion, l'inutilité de la résistance, et jettera sans aucun doute le découragement parmi les soldats du Sonderbund. Nous ne serions pas étonnés d'apprendre, d'ici à deux ou trois jours, qu'une grande partie des habitants du Bas-Valais ont déposé les armes ou traversé les ponts de Saint-Maurice et de Lavey pour fraterniser avec les Vaudois. La triste situation dans laquelle ils se trouvent les y aura bientôt déterminés, indépendamment des dispositions libérales que beaucoup d'entre eux manifestaient déjà.

Cette victoire, en outre de l'effet moral qu'elle ne peut manquer de produire, va doubler les forces dont la diète pouvait disposer contre Lucerne et les autres cantons. Le général Dufour pourra désormais diriger des troupes bien plus considérables sur cette ville, et l'attaquer de deux côtés avec un ensemble qui doit entraîner la prise ou la reddition. Bien que le canton de Lucerne soit un de ceux où les jésuites ont réussi à faire naître le plus de fanatisme, il y a cependant un grand nombre de libéraux qui pourront paralyser un peu les efforts du Sonderbund et favoriser ceux de la confédération.

Ce qui s'est passé à Romont, à quelques lieues en avant de Fribourg, prouve assez combien les populations du Sonderbund sont trompées ; on les fanatise par des prédications, par des mensonges. La semaine dernière, le tocsin se fait entendre dans les campagnes qui environnent Romont ; pendant plusieurs heures il appelle les citoyens à la guerre ; ils accourent de diverses paroisses, accompagnés de leurs curés, armés de faux, de haches, de massues, de tridents, et entrent dans la ville en poussant des cris de mort contre les radicaux. Par un hasard, ou plutôt par une de ces dispositions qui agitent les masses sans ordre, cette même troupe quitte Romont pour se porter sur un autre point. L'autorité communale prend les rênes du pouvoir, réunit les citoyens en assemblée générale, leur fait connaître les proclamations de la confédération que le gouvernement leur avait cachées ; les larmes coulent ; on comprend de quel côté sont les frères, les amis véritables ; on décide à l'unanimité d'abandonner le Sonderbund, on arbore le drapeau de la confédération, et bientôt les troupes de la diète entraînent en amies dans la ville. Il en sera ainsi dans beaucoup d'endroits, il n'en faut pas douter ; partout où la voix de la raison pourra se faire entendre, on quittera le Sonderbund pour se ranger du côté de la diète.

De nombreuses troupes vont donc être dirigées sur Lucerne ; un corps d'étudiants bien armés, bien équipés, est parti de Berne ; dans l'Oberland bernois, à Courtelary, au Seeland, à la Chaux-de-Fonds, de nombreux volontaires ont demandé à

faire partie des troupes de la confédération. Ces enrôlements n'ont pas été déterminés par la victoire remportée à Fribourg, ils avaient eu lieu avant, et le succès des confédérés ne peut qu'en augmenter le nombre. Bâle-Ville semble décidé à fournir son contingent, et déjà il a fait partir des artilleurs.

Si les hommes qui sont à la tête de la résistance comprennent aujourd'hui leur devoir, ils cesseront une guerre impie qui arme les Suisses les uns contre les autres, ensanglantant le sol de la patrie, porte le deuil et la désolation dans les familles ; et tout cela dans l'intérêt de quelques moines étrangers qui veulent s'emparer de l'éducation de la jeunesse afin de dominer un jour la Suisse tout entière, qui ne rêvent que l'accroissement de leurs richesses et la direction de la société. Nous faisons des vœux sincères pour que les chefs du Sonderbund aient assez de sagesse pour éviter à leur patrie les maux que la prolongation de la guerre ne pourrait manquer d'entraîner. Nous n'aimons pas les réactions sanglantes ; elles déconsidèrent les partis, elles jettent des ferments de haine, de division, qui résistent long-temps. Les affaires des corps francs doit avoir laissé dans les troupes qui vont envahir le canton de Lucerne des désirs de vengeance ; le souvenir de la conduite de l'autorité cantonale à l'égard du docteur Steiger pourrait les raviver ; il est donc important que les troupes de la confédération, si elles doivent entrer à Lucerne, y arrivent comme amies, comme libératrices, et non comme conquérantes.

Si nos vœux ne se réalisaient pas, si le grand conseil de Lucerne était assez aveugle, ou assez dominé par les moines, véritables ennemis de la Suisse, de son repos, de son indépendance, pour ne pas céder et opposer une résistance probablement inutile, nous avons la conviction que le général Dufour donnerait aux troupes qu'il commande, et qui viennent de se conduire si bravement dans leurs premières affaires, une consigne sévère et de nature à empêcher toute réaction qui ôterait à la victoire sa grandeur et son prix.

Affaires de Suisse.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

GENÈVE. — Je vous transmets le bulletin que le directoire fédéral vient de publier pour annoncer la prise de Fribourg. Vous pouvez considérer comme officielles la démission du gouvernement fribourgeois, l'installation d'un gouvernement provisoire en attendant les élections générales.

Les lettres reçues ce matin sont très incohérentes. Toutes disent que les troupes ont fait leur devoir. Les milices genevoises ont très peu souffert ; c'est un bataillon vaudois qui a été le plus maltraité, et encore ce n'est pas par les troupes de Fribourg. Voici ce que dit une lettre à cet égard :

« Trois compagnies d'un bataillon de Lausanne ayant été attaquées le 13 au soir, l'ordre fut donné d'agir contre une redoute. Une compagnie de carabiniers du même bataillon étant arrivée a fait feu sur elles, croyant tirer sur l'ennemi. Quarante blessés et deux morts ont été le résultat malheureux de cette erreur. La compagnie Cuhat a eu, en outre, douze blessés et quatre morts. »

C'est la division Rilliet qui est chargée d'occuper le canton de Fribourg ; la division Bourkhart est en marche sur Lucerne.

BULLETIN OFFICIEL.

D'après une communication qui vient de parvenir au directoire fédéral de la part du commandant en chef des troupes fédérales, le gouvernement du canton de Fribourg a capitulé, et le chef-lieu de ce canton a été occupé par les troupes fédérales aujourd'hui à huit heures du matin. Dans la capi-

tulation, le gouvernement du canton de Fribourg a pris l'engagement formel de renoncer absolument à l'alliance dite le Sonderbund. Le landsturm sera désarmé et Fribourg se charge de fournir aux troupes d'occupation fédérales les logements et la subsistance nécessaires d'après les règlements fédéraux.

Citoyens confédérés ! Le Dieu des armées a décidé dans une importante affaire en faveur de notre juste cause et du pouvoir fédéral légitime.

Il reste encore beaucoup à faire sans doute ; mais que cet heureux commencement soit pour nous un augure significatif d'une heureuse continuation et d'une issue favorable de notre combat. Que l'exemple glorieux que notre armée a donné dans son dévouement et par ses sacrifices à la patrie soit pour nous un nouveau et puissant motif pour persévérer dans notre union et dans nos sentiments de fidélité, afin de ramener dans notre chère patrie la tranquillité, la paix et tous les bienfaits d'un gouvernement régulier. Dieu bénisse nos efforts.

Berne, le 14 novembre 1847, à quatre heures et demie du soir.

Par ordre du directoire fédéral,

Le secrétaire d'état de la confédération, SCHIESS.

— On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

Les troupes du Sonderbund n'ont pas attendu que l'armée fédérale les attaquât ; comme dans le Tessin, elles ont pris l'offensive et ont fait une invasion dans le canton d'Argovie.

On sait que la portion du canton d'Argovie qui touche au canton de Lucerne porte le nom de Freiamt ; c'est dans cette contrée, habitée par une population fanatique, que se trouvent les couvents qui ont été supprimés il y a quelques années. A diverses reprises, des tentatives d'insurrection ont été faites par les habitants du Freiamt, qui sont favorables à la cause du Sonderbund ; mais elles ont toujours été étouffées par le gouvernement argovien. Quand le décret d'exécution a été rendu par la diète, un certain nombre de désertions ont eu lieu dans le Freiamt ; deux ou trois cents habitants de cette contrée n'ont pas voulu répondre à l'appel de la diète et ont été à Lucerne prendre rang dans les troupes du Sonderbund.

Cette disposition des esprits a dû faire espérer aux Lucernois qu'en envahissant le Freiamt, ils parviendraient aisément à en soulever les populations contre la diète, comme les Uriens avaient espéré soulever le Tessin. Ils avaient eu un premier succès en enlevant, avec le concours des habitants de Unterdrywil, une trentaine de Zurichois cantonnés dans ce village à l'extrémité de la frontière argovienne. Ce succès a enflé l'espérance des Lucernois, et le lendemain ils ont tenté un coup plus énergique. Voici ce que nous mande à ce sujet notre correspondance particulière de Berne, d'après les rapports officiels qui sont parvenus au vorort :

« BERNE, le 13 novembre 1847. — Le conducteur de la diligence d'Aarau, arrivé ce matin, avait annoncé que l'armée de la ligue avait pris l'offensive du côté du Freiamt argovien, et qu'elle était parvenue à s'emparer de Muri, situé à plus de deux lieues de la frontière, dans le canton d'Argovie. »

« Cette nouvelle est maintenant confirmée d'une manière officielle. Quatre bataillons d'infanterie, deux compagnies de carabiniers et deux batteries ont, en effet, pénétré, dans la nuit du 11 au 12, sur le territoire argovien, en s'emparant de Dietwyli ; mais, une demi-lieue plus avant, cette troupe entière a été tenue en échec par trois compagnies zurichoises. Dans la journée deux autres bataillons de l'armée fédérale et deux batteries ont été détachées de Wohlen pour défendre la position, et, d'après les renseignements qui me parviennent, cette circonstance a déterminé la quatrième division (Ziegler), dont le quartier-général est à Zurich, à ouvrir les hostilités sur tous les points. »

Ces nouvelles de notre correspondance sont confirmées par une lettre de Wohlen du 12 novembre au soir. Elle porte :

« Nous venons d'apprendre que les troupes de la ligue ont fait une nouvelle invasion dans le canton d'Argovie. Elles ont marché rapidement en avant vers Muri ; mais les troupes fédérales, réunies à la hâte, les ont repoussées presque aussitôt. On entend d'ici retentir le canon. »

FEUILLETON DU CENSEUR. — 18 NOVEMBRE 1847.

UN DRAME DANS LE TYROL.

LES TROIS FOUS.

(Suite et fin. — Voir le Censeur des 16 et 17 novembre.)

III.

La comtesse examina les traits de la jeune fille, qui, malgré leur pâleur, respiraient une indicible joie ; puis son regard, que le mien suivit, se reporta évidemment vers le fou. Il était assis dans son lit et ne s'apercevait point de la scène qui se passait autour de lui.

Il pouvait avoir une quarantaine d'années ; il était remarquablement beau, malgré la morne immobilité de ses traits ; il rappelait à la fois Marie et la comtesse. Surpris par cette ressemblance simultanée avec deux visages qui n'avaient laissé des impressions si différentes, je me pris à les comparer attentivement entre eux. Je vis avec étonnement que Marie et la comtesse avaient des traits assez semblables, la même coupe de figure, le même front ; seulement chez la jeune fille il s'éclaircissait d'une tendresse rêveuse et sereine, tandis que chez la comtesse, sous un calme dédaigneux, on y décelait la trace de toutes les passions folles ou amères. Les yeux avaient la même forme ; mais le regard de Marie s'attachait longuement et avec une douceur pleine de charmes, tandis que la comtesse ne pouvait arrêter ses regards brûlants et inquiets. Le trait qui séparait le plus la physionomie de ces deux femmes, c'était la bouche : railleuse et cruelle, aux lèvres minces et pâles, dans la comtesse ; souriante, fraîche, délicate dans Marie. Le fou avait la bouche de la jeune fille, mais son front et ses yeux rappelaient davantage le type de la comtesse. Malgré sa maigreur, son visage conservait une régularité parfaite. Ses cheveux ondulés se mêlaient à sa longue barbe noire, qui tombait sur sa poitrine demi-nue. Il se tenait immobile ; il n'y avait plus de pensée sur ce beau front, plus de sourire sur ces lèvres entr'ouvertes, plus de vie dans ces yeux mornes et glacés.

Je considérais ce fou avec un intérêt pénible, lorsque je fus tiré de ma rêverie par le docteur, qui, d'une voix élevée, ordonna à la comtesse de le suivre hors de la chambre. Elle refusait opiniâtement. Je lus dans son regard un soupçon que les miens confirmaient. Le malheureux qui restait là sans mouvement, tombé au dernier période de la folie, à l'idiotisme, devait être l'homme que ces deux femmes avaient tant aimé... Mais quel destin les réunissait tous trois sous le poids d'une même infortune ? Quel coup

leur avait à la fois ravi la raison ? Le docteur seul eût pu me l'expliquer ; mais il venait de sortir, entraînant la comtesse. Les femmes emportaient Marie évanouie. Je restai seul. Je parlai au pauvre fou qu'on laissait sous ma garde ; il ne me répondit pas. Sans doute ma voix ne frappait son oreille que comme un murmure confus. Il se prit à me regarder fixement. Je me sentis glacé jusqu'au fond du cœur par ces yeux éteints, d'où ne rayonnait plus la pensée. Je changeai de place, ils me suivirent. Je me tus, ils ne se détachèrent pas de moi. Je fermai les miens, mais je conservai le sentiment que le fou me regardait toujours. Il faisait nuit, la petite lampe vacillait, je n'entendais que le battement de mon cœur, une terreur étrange me saisit, je ne pus y résister, je m'enfuis.

Ma chambre était contiguë à celle du fou. Dès que je m'y trouvais à l'abri de ces regards glacés qui m'avaient poursuivi, je me reprochais ma peur. J'essayais de la vaincre, mais elle fut la plus forte. Vingt fois je voulus dépasser la porte, vingt fois je reculais. Enfin, je capitulai avec moi-même, je ne m'enfermai point, mais je restai dans ma chambre ; en m'y promenant, j'entrevois le lit où le pauvre fou était couché.

Une heure peut-être s'était écoulée ; j'entendis ouvrir la porte qui donnait dans le corridor, et une robe frôler doucement. Je regardai ; Marie venait d'entrer, une petite lampe d'albâtre à la main. Elle ne me vit point, car ma chambre n'était pas éclairée, et l'ombre me cachait. Elle s'approcha du lit, où elle s'assit. Sa longue robe blanche flottait sur ses pieds nus. Elle prit dans une de ses mains la main du fou, qui la lui abandonna sans résistance ; elle lui passa l'autre bras autour de la tête, et se penchant vers lui, le couvrit de ses bouches dorées. Jamais je n'oublierai son sourire si serein et si calme, son regard humide d'un bonheur si pur. Elle contemplait ce pauvre insensé, qui ne l'apercevait peut-être pas, qui ne répondait que par une machinale obéissance au frémissement de sa main aimée. Elle lui répétait à demi-voix :

— Parle-moi, parle-moi donc !

Mais il ne paraissait pas l'entendre. Enfin les larmes vinrent aux yeux de la jeune fille.

— Tu ne me reconnais pas ? dit-elle ; je ne dois pas cependant être pour toi une étrangère. Ta vue me fait à la fois pleurer et sourire ; un long rêve de toi fut toute ma vie. Je t'ai connu, sans doute dans un temps dont j'ai perdu la mémoire ; mais ton image m'est restée, seul souvenir de mon passé, seule espérance de mon avenir. Je ne sais plus quel lien nous unit, quelle main nous sépare. Je sais que je t'aime. Réponds-moi ! Ne me reconnais-tu pas à ce mot : Je t'aime ? J'ai dû te le dire autrefois. Ne me reconnais-tu pas à mes larmes ? Oh ! réveille-toi ! Wilibald, parle-moi !

Le fou demeurait immobile ; Marie élevait en vain la voix, couvrait en

vain ses mains de baisers et de pleurs.

Un léger bruit me fit détourner les yeux ; je vis une autre femme sur le seuil : c'était la comtesse. En apercevant Marie, elle s'élança avec un cri de rage ; il perça jusqu'à l'oreille du fou, qui se dressa debout. La comtesse le regarda long-temps, puis la jeune fille tombée à ses genoux, et d'une voix étouffée par la colère :

— Je ne m'étais pas trompée : c'était lui, c'était elle !

— Qui vous a donné le droit de suivre mes pas ? répondit Wilibald.

Les deux femmes tremblèrent à l'entendre. Il parlait lentement, avec peine, d'une voix rauque, car il rompait un silence de plusieurs années. Les paroles qu'il prononçait ne semblaient offrir aucun sens à sa propre pensée ; rien au moins ne s'en peignait dans ses yeux.

— Oh ! mon Dieu ! murmurait Marie, j'ai déjà entendu prononcer une fois ces paroles.

— Oui, répondit la comtesse, et puisque Wilibald me reconnaît enfin, puisque je réveille en lui un écho du passé, je lui dirai comme autrefois : Je t'ai suivi parce que ton amour m'en a donné le droit.

— Notre amour ? Qui l'a trompé le premier ?

— Je fus coupable une fois, je devais l'être une seconde. Les mauvaises passions qui m'avaient donnée à toi devaient m'en détacher. Crois-tu qu'on s'arrête quand on veut, le jour où l'on quitte le chemin du devoir et de l'honneur ? L'homme qui séduisit une femme est un fou s'il pense l'avoir rendue faible pour lui seul.

— Je vous ai séduite, moi ? Mais fûtes-vous jamais à séduire ? Elevés ensemble, lequel de nous exerça sur l'autre sa déplorable influence ? Qui détruisit mes croyances les plus chères, mes principes les plus respectés ? Sur quelles lèvres ai-je aspiré le mépris de toute chose et de vous-même ? Dites que je fus votre première victime, votre hochet que vous brisâtes ; ne dites pas que je vous séduisis.

Wilibald, en achevant ces mots, fit quelques pas dans la chambre. La pensée revenait dans ses yeux, la haine et le dédain sur son front. Un souvenir odieux faisait vibrer les fibres de cette âme si long-temps endormie. C'était une vie affreuse à voir, comme celle que le galvanisme prête un instant à un cadavre. Marie écoutait en frissonnant ; elle aussi commençait à se rappeler vaguement la vérité, et répétait tout bas : J'ai déjà assisté à ces reproches, à cette lutte déchirante ; est-ce un rêve ?

— Si vous avez été mon hochet, si vous avez senti combien peu de chose pesait votre honneur dans mes pensées, si vous m'avez haïe, pourquoi donc revenir vers moi après de longues années ?

— Je vous ai sincèrement aimée, et vous m'avez trompé. J'étais jeune alors, vous aussi ; nous n'avions pas dix-huit ans. Cette leçon m'a profité. Je

» On dit également que l'on en est venu aux mains dans la vallée de Kulm, près de Münster, qui se trouve dans le canton de Lucerne, près de la frontière du canton d'Argovie.

» Toutes les troupes concentrées ici sont dirigées vers les frontières de Lucerne.

D'après des lettres, l'invasion des Lucernois dans le canton d'Argovie est hors de doute, et il est probable qu'ils auront été repoussés. Notre correspondance de Berne n'a pu connaître le résultat de cette tentative qu'annonce la lettre de Wohlen, puisque Berne est à une assez grande distance du théâtre de ces événements, tandis que Wohlen, d'où est datée la lettre qui précède, se trouve à proximité.

Paris, le 15 novembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les conservateurs sont en querelle. Un journal qui veut absolument qu'on s'occupe de lui pour le mettre en lumière et lui procurer une publicité que ses patrons ne peuvent lui donner malgré leurs coffres-forts, a dit des injures assez vives à la *Presse*, et même il faut qu'il compte sur l'impunité vis-à-vis des tribunaux et sur la longanimité de M. de Girardin pour s'être exprimé comme il l'a fait. La *Presse* se redresse à son tour contre ce journal obscur, quêteur de publicité, et lui donne ce qu'il demande avec une verve et une aigreur assez curieuses. « Le journal qui nous injurie, dit-elle, s'appelle le *Conservateur*. Il a pour rédacteur en chef un ancien rédacteur du journal révolutionnaire la *Révolution*, du *Constitutionnel* et de la *Patrie*, M. Louis Reybaud (la *Presse* veut dire M. Charles Reybaud). Il a pour gérant responsable M. Vergniaud, qui était le pivot sur lequel tournait le journal l'*Époque*. Il a pour directeur M. Baudoin, entrepreneur d'une douzaine de journaux nains : le *Moniteur Parisien*, le *Moniteur de l'Armée*, le *Courrier des Électeurs*, l'*Entre-acte*, le *Ver-Vert*, etc., etc. »

Il a pour âme un comité de cinq membres, composé de MM. François Delessert, Muret (de Bort), Latournelle, de l'Espée. Nous rendons au cinquième le service d'oublier son nom. (Nous demanderons à la *Presse* s'il ne s'agit pas de M. Dugabé, qui est, comme on sait, un riche capitaliste.)

Il a pour bailleurs de fonds quelques uns de ces conservateurs qui étaient censés donner 60,000 f. par an au journal le *Globe* (saluez, Monsieur B. Fould !) quand il est avéré qu'ils n'avaient souscrit que pour cinq actions de 120 fr. l'une, ensemble 600 fr., donnant droit chacune à trois années d'abonnement. On se rappelle, à cette occasion, la mémorable exclamation de M. le premier président Séguier : « Mais il est donc bien riche, ce conservateur ? »

Il a pour imprimeur le même M. Guyot, l'ancien imprimeur du *Globe*, au nom duquel M. Paillard de Villeneuve déclara que ce n'était pas de M. Solar qu'il recevait le montant de ses factures d'impression ; que celui qui le payait réellement, c'était... X ! »

La *Presse* montre avec plus de détails quel est ce personnel qu'elle vient de nommer. Elle y met encore beaucoup de ménagements, car, si elle voulait faire des biographies, elle aurait beau jeu ; mais nous aimons à croire qu'elle n'a pas vidé toute sa giberne, et qu'elle garde les meilleures cartouches pour la fin. Cependant, M. de Latournelle est souffleté de main de maître. Le journal dont cette nullité parlementaire a pris le patronage ayant prononcé contre le rédacteur en chef de la *Presse* le mot d'ambition insensée, celui-ci répond :

« Ambition insensée ! Qui ne sait que nous avions un moyen sûr et facile d'arriver à tout et de tout obtenir ? C'était de tout approuver et de voter tout ! Les ministres ne refusent rien à la servilité ; ils ne refusent rien, surtout à celui qui dispose d'un journal où on consent à flatter leur faiblesse, à dire qu'ils ont raison, alors surtout qu'ils ont tort ; ils ne refusent pas même de se déconsidérer et de s'avilir. Mais qu'avons-nous donc jamais demandé qui nous ait été refusé ? Après quinze ans de travaux, dix ans de lutte, treize ans de députation... que sommes-nous ? Sommes-nous, comme M. de Latournelle, premier président inamovible d'une cour royale ? Lorsqu'on voit de tels avancements, ne se fondant sur aucun service, sur aucun talent, quelle ambition est-il permis de qualifier d'insensée ? Nous lèverions les yeux sur la présidence du conseil des ministres, après les avoir abaissés sur M. de Latournelle, que, toute proportion gardée, nous trouverions encore notre ambition modeste ! »

Cela est profondément dédaigneux et surtout vrai. Jamais scandale plus grand n'a été offert que celui de l'avancement inouï de ces deux incapacités qu'on appelle M. de Latournelle et M. Poulle. Mais d'où vient, dira-t-on avec raison à la *Presse*, que vous n'avez pas dit cela plus tôt ? D'où vient que vous avez attendu si long-temps pour dire la vérité sur ceux avec qui vous avez voté jusqu'à la fin de 1846 ? Voilà ce que nous objectons à la *Presse*, et nous regrettons que ce doive être aussi la réponse de ses adversaires ministériels.

Banquet réformiste de Valence.

La manifestation réformiste de Valence a eu lieu dimanche dernier. La présidence du banquet avait été offerte à M. Léo de Sieyes, qui a répondu à cet appel avec empressement. Le nombre des convives était de plus de quatre cents ; la salle du théâtre, où s'est donné le banquet, ne pouvait pas en contenir davantage. Elle était ornée de drapeaux tricolores ; on y lisait les inscriptions suivantes : *Réforme, Liberté, Égalité, Fraternité*.

A midi, les convives ont pris place autour de quatre rangs de tables disposées dans la longueur de la salle. Au fond se trouvait une table où siégeait le président, ayant à sa droite M. Dubouchage, député du collège de Romans, et à sa gauche M. Boveron-Désplaces, avoué à Valence. MM. Crépu, rédacteur du *Patriote des Alpes*, Repelin, avocat à Grenoble, Mathieu, rédacteur du *Solitaire de Romans*, et Rittiez, rédacteur en chef du *Censeur*, assistaient au banquet.

A deux heures, les orateurs inscrits ont pris la parole après une allocution pleine de chaleur de M. Léo de Sieyes.

Nous publions pour le moment le toast qu'a développé M. Rittiez.

Les autres toasts ne nous sont pas encore parvenus.

M. RITTIEZ : « A l'union des réformistes ! »

» Messieurs,

» Nous sommes en pleine crise.

» Il y a crise dans l'État quand on ne peut pas faire face aux dépenses publiques avec un budget de treize cents millions, et qu'on est obligé de contracter des emprunts onéreux.

» Il y a crise lorsque les lois fondamentales sont violées, les droits des citoyens méconnus.

» Il y a crise quand la corruption pénètre partout, quand vous la trouvez mêlée à toutes les élections, à tous les marchés et fournitures, lorsque vous la voyez arrachée d'un siège éminent de la cour suprême, et enfin quand les broderies qui couvrent les habits de nos généraux ne les défendent pas toujours contre les verdicts de la cour des pairs.

» En voyant l'assurance des corrupteurs et des corrompus, on croirait que ce qui se passe devant nous n'a rien que de fort naturel ; il semble que la rouille du mépris public ne peut pas même les entamer. En vérité, ce serait à se décourager, si l'on n'avait pas foi dans la conscience publique.

» Enfin, il y a crise dans l'État quand on est sans alliés au dehors.

» Il y a de cela quelques années, un poète illustre disait : *La France s'ennuie*. On serait mal avisé de dire encore aujourd'hui que la France s'ennuie ; ce qu'il faut dire, c'est qu'elle est inquiète et préoccupée ; ce qu'il faut dire, c'est qu'elle commence à s'agiter. Elle voit que cet ensemble de mesures réactionnaires qu'on a décoré du nom de système la pousse vers des écueils.

» Messieurs, on a fait, parmi les conservateurs ultras, honneur de ce système à la couronne. Je crois que sur ce point on n'a pas montré une grande habileté. Quelle que soit la participation plus ou moins directe qu'elle ait prise à son édification, nous dirons, nous, que ce système est énormément défectueux.

» Que nous disent nos ministres doctrinaires ? Qu'il protège deux grands intérêts : l'ordre intérieur et la paix au dehors. Je ne méconnais pas l'importance de ces intérêts, je les place en première ligne ; mais, Messieurs, pour les préserver, n'a-t-on pas compromis d'autres intérêts non moins légitimes, non moins précieux ? Voilà la question.

» Fallait-il, sous prétexte de maintenir l'ordre à l'intérieur, faire suer l'impôt outre mesure, et pousser la répression jusqu'à la complicité morale ?

» Fallait-il, pour conserver la paix, s'abaisser jusqu'à payer l'indemnité Pritchard, et se mettre en ce moment à la remorque de l'Autriche pour la plus grande gloire des jésuites ? (Approbation prolongée.)

» Ce sont là des excentricités qui alarment tous les citoyens et qui font que la France s'inquiète. Elle ne veut pas d'une paix qui la fait descendre du rang qu'elle doit occuper dans l'Europe ; elle est lasse d'un abaissement continu. Et à quoi bon la paix, si elle nous affaiblit plus qu'une guerre désastreuse ? Admettez un instant qu'en 1840 nous eussions été vaincus par la coalition, que pourrait-on nous demander de plus aujourd'hui que ce que nous faisons ? De nous allier avec l'Autriche pour soutenir le Sonderbund ? (Applaudissements.)

» Ces abus du système conservateur appellent un remède prochain. Ce remède, on vous l'a déjà indiqué, nous le trouverons dans la réforme électorale.

» L'orateur qui m'a précédé vous a dit que nous étions placés en-

tre une réforme et une révolution. Eh bien ! nous optons pour la réforme ; on ne pourra pas de la sorte nous reprocher de ne rechercher que des troubles dans l'État.

M. Rittiez expose que l'idée de réformer la loi électorale d'avril 1831 est ancienne, qu'à plusieurs époques on a fait de nombreuses pétitions pour y parvenir, et qu'on a toujours échoué ; puis il ajoute :

« Au parlement, on a fait des propositions diverses pour épurer le corps électoral ; toutes ces propositions ont été successivement repoussées. En dehors du parlement, on a fait des pétitions qui ont eu le même sort. Cette double action des réformes parlementaires et des réformes réclamées par l'opinion se nuisait, ou du moins ne se coordonnait pas ; on a dû songer à cette coordination, à unir l'élément du dehors à l'élément du dedans, à donner à la réforme une base plus large et plus complète. C'est ce qui a déterminé l'accord entre les diverses fractions de l'opposition. Cet accord est un fait de la plus haute importance.

» Vous le voyez, Messieurs, on s'est concerté sous le coup d'un péril commun. Après l'invention de la complicité morale, on voit bien que rien ne nous sépare plus d'un coup d'État ; quand on penche sans cesse vers l'arbitraire, on n'est pas toujours sûr de s'arrêter en route. On s'est concerté parce que la loi de 1831 est jugée par les hommes sérieux de toutes les opinions, et qu'on sent qu'il faut en changer les bases, si l'on veut rendre quelque force au pouvoir électif. Ce pouvoir vicié ou absorbé, le gouvernement représentatif n'est plus même une fiction, ce n'est qu'une déception.

» Dès que le nouveau mouvement réformiste a commencé, l'opinion radicale à peu près tout entière s'y est rattachée ; elle a consenti à faire partie de l'union, parce qu'elle a vu qu'il s'agissait d'une question de principes bien plus que d'une question de personnes, que par la force des choses on se rapprochait de ses idées.

» Quand on est mu par un sentiment profond du bien, on a des devoirs à remplir qu'on ne peut méconnaître ; alors on sait, au besoin, oublier d'anciens déléments, excuser des fautes commises en faveur de services récents ; on sait même s'effacer, laisser prendre la haute-main à ceux qu'on croit les mieux placés pour le succès de la cause que l'on sert. Autrement, à quoi servirait-il de se dire patriote, si l'on ne savait pas faire taire ses vices personnelles sur certains points qui ne sont pas substantiels ? (Approbation.)

» D'ailleurs, Messieurs, dans cette union réformiste, il s'agit purement et simplement de la révision de la loi d'avril 1831 ; les radicaux veulent cette révision, mais ils ne peuvent pas l'obtenir seuls, cela est certain.

» En 1840, nous avons signé à Lyon une pétition réformiste qui a été couverte de près de vingt mille signatures ; d'autres pétitions formant un total de près de deux cent mille adhésions ont été présentées en même temps. Vous savez quel accueil leur fit. C'est à peine si la chambre des députés leur accorda deux heures d'examen. L'honorable M. Arago fut vingt fois interrompu par de bruyants murmures, et, malgré toute son habileté de langage, notre regrettable ami Garnier-Pagès fut à peine écouté. Enfin l'ordre du jour vint clore promptement le débat.

» Ceci doit nous avertir du sort qu'auraient de nouvelles pétitions si nous les faisons encore isolément. L'accueil qu'on a fait aux propositions nées dans le sein de la chambre a aussi averti les députés de l'opposition du sort qu'elles continueraient à avoir. Laisser sans rapport entre elles les forces radicales et les forces parlementaires serait donc impolitique ; il faut que les uns aident aux autres.

» Il faut que les hommes du parlement sentent, quand ils parlent, qu'ils ont de l'écho au dehors, et que les hommes du dehors sachent, quand ils agissent pour la réforme, que leurs réclamations auront d'énergiques défenseurs dans la chambre des députés. C'est par de pareilles combinaisons qu'on crée des forces publiques capables de régénérer une situation désastreuse. (Approbation.)

» En ce moment, Messieurs, le *Journal des Débats* pousse des cris de joie ; il croit l'union réformiste ébranlée jusqu'en ses fondements par l'incident du banquet de Lille. C'est un ouragan ; attendons, il passera.

» L'union est nécessaire pour le bien du pays, elle se consolidera. La joie qui a éclaté dans le sein du parti conservateur nous a éclairés et nous prouve l'urgence de l'union.

» Ce qui s'est passé à Lille ne l'empêchera pas de faire son chemin, vous le voyez, puisque nous sommes aujourd'hui réunis dans votre localité pour lui apporter un bon et loyal concours. (Applaudissements.)

» La question du *non-toast*, passez-moi cette expression, n'a pas empêché votre banquet, et je doute, dans le cas où elle n'eût pas été posée, que nous eussions été plus nombreux, puisque ce local peut à peine nous contenir. Cette question, ce sont les adversaires de la réforme qui l'ont soulevée, et pourtant on devait bien s'y attendre.

me suis rappelé comment on nourrit de mépris et de colère une passion qu'on veut rendre invincible, comment on dompte l'âme la plus fière jusqu'à la forcer à chérir le joug dur et flétrissant qui l'accable. Le jour où le sort nous a remis en présence dans ce même château, où vous m'avez aimé et abandonné, où vous vous étiez mariée à un autre, j'ai exercé sur vous la puissance que j'avais puisée dans vos leçons. Je vous dédaigne, je vous trahis, et vous m'aimez.

— Puisque vous profitez si bien de mes exemples, gardez que je ne vous apprenne la vengeance. Vous osez me dire que vous me trahissez, et pour qui, grand Dieu !

— Pour une femme qui n'a pas une longue suite d'aïeux comme vous, mais qui du moins ne déshonorerait pas le nom de son père ; pour une femme qui ne peut m'offrir de bien que son cœur, mais qui du moins me le donnera pur et me le gardera fidèle ; pour une femme qui n'a ni vos talents, ni votre esprit, ni votre instruction superficielle que vous lui avez donnée pour vous jouer d'elle, et que vous n'avez pu lui reprendre en la chassant, comme les bijoux et les dentelles dont vous la couvriez ; mais qui a la grâce inimitable d'une jeune fille naïve et candide, le jugement simple et ferme, le courage patient d'une âme religieuse ; pour une femme moins habile que vous à éblouir et à séduire, mais qui m'aime et qui sacrifierait tout pour moi, hors son devoir.

— Pour Marie enfin, interrompit la comtesse avec un sourire de dédain. — Pour Marie, répondit le fou.

Et, relevant la jeune fille agenouillée, il la serra dans ses bras. Elle cacha, toute tremblante, son visage sur l'épaule de Wilibald.

La comtesse s'écria, pleine de fureur :

— Insensé ! il y a une parole de mort sur mes lèvres ; que je ne la prononce pas !

— Une parole de mort ? pour qui ?

— Pour tous trois !

— Je ne crains point vos menaces.

— Tu peux encore m'apaiser ; profite du temps que je te laisse. Renonce à cette jeune fille, je veillerai sur elle ; un couvent la recevra. Suis-moi, tu ne peux être à elle, tu l'oublieras.

— Jamais !

— Tu devrais me supplier à deux genoux mais c'est moi qui te supplie, par nos premiers jours de bonheur, quand nous avions seize ans tous deux, par nos longs entretiens sous les bosquets embauvés du château de nos pères, par tous ces doux souvenirs, ces parfums, ces clartés du premier amour dont nulle autre femme ne te rendra les reflets... Je t'ai trompé ; cet amour, pardonne-le-moi. Vois combien je souffre, et dis que tu t'es assez vengé. Tu seras tout pour moi désormais, je te le jure, et tu sais

que dans mes folles liaisons d'un jour je ne fus jamais prodigue de serments. Triomphe de me voir, moi, si fière, si méprisante, humiliée à tes genoux ; mais prends pitié de mes larmes !

— Ne renoncez pas à vos vices, Madame, restez dédaigneuse et hardie. Vous pourriez surprendre, séduire ; mais le charme de l'amour sincère et honnête ne renait jamais dans le cœur qui l'a méconnu. Cessez de me supplier, vous dis-je ; on est reconnaissant pour la femme qui se soumet, on est méprisant pour celle qu'on a domptée.

— Croyez-vous m'avoir domptée ? reprit la comtesse avec un cruel sourire. J'ai vu que vous aimiez Marie ; je vous ai défendu de penser à elle, vous avez continué à la rechercher ; je l'ai éloignée de vos yeux, vous l'avez suivie ; je vous supplie encore de la fuir, vous me répondez par une insulte. Savez-vous si d'un mot je ne pourrais pas vous séparer ? Savez-vous si l'amour seul me retient, ou si je me tais par respect pour Marie, par pitié pour vous ? Savez-vous enfin combien durera ma patience ?

— Je vous l'ai déjà dit, je ne redoute pas votre haine. Qu'apprendriez-vous à Marie ? Les dévergèlements de ma jeunesse ? Elle me les pardonne sans les connaître. Elle veut être pour moi l'ange du repentir. Encore une fois, laissez-nous : nos destinées sont liées à jamais.

— Marie, reprit la comtesse en s'approchant de la jeune fille, cet homme est un fou et un ingrat. Mais vous, vous ne voudrez pas l'imiter ? Quittez-le. Souvenez-vous que je vous ai élevée, et ne payez pas mes soins par une trahison.

Marie, sans répondre, se pressa contre Wilibald.

— Reprochez-lui, répondit le fou, le morceau de pain pétri de fiel et trempé de larmes que votre caprice lui a jeté ! Reprochez-lui le pauvre asile que vous lui avez fait payer par mille paroles amères, et dont vous l'avez chassée un soir !... Vous en souvenez-vous ? Il faisait froid, sombre ; la neige tombait, les routes étaient glissantes et solitaires. La malheureuse a marché toute la nuit, et ses parents l'ont trouvée mourante, glacée, sur le seuil de leur cabane.

— Marie ! répétait la comtesse sans écouter les paroles de Wilibald, je te prie, je t'ordonne de me suivre à l'instant.

— Elle a mieux à faire, s'écria le fou ; la chapelle est prête, le prêtre nous attend. C'est moi qu'elle va suivre pour accepter devant Dieu ma vie et mon nom.

La comtesse, en entendant ces derniers mots, saisit Marie par le bras et l'entraîna vers la porte. Wilibald s'élançant au-devant d'elle :

— Qui ose porter la main sur ma fiancée ?

— Qui ose me disputer ma fille !...

— Marie, votre fille !...

— Oui, ma fille, malheureux, et la tienne !...

Wilibald se jeta sur la comtesse en poussant un cri de rage qui se répéta dans tous les murs du château. La lampe s'éteignit. J'entendis une lutte, un râle convulsif. J'essayai d'avancer dans l'obscurité ; mais la terreur me serrait le cœur, la tête me tournait. Je tombai sans connaissance.

Quand je revins à moi, j'étais seul. J'essayai de rassembler mes souvenirs. Je me demandai comment je me trouvais couché, faible et encore pénétré d'une émotion poignante, au milieu d'objets qui m'étaient tous étrangers.

Marie entra ; à sa vue, les événements du jour précédents passèrent devant mes yeux comme un éclair. Je n'osais interroger la jeune fille ; elle posa près de moi une potion que le bon docteur avait préparée, et me demanda si je souffrais. Il me sembla que les sanglots avaient brisé sa voix ; ses traits, où je cherchais en vain un reflet de la douce extase qui les embellissait d'ordinaire, me parurent empreints d'une douleur muette et profonde. Elle portait une longue robe noire.

— Je suis en deuil, me dit-elle, parce que ma mère est morte.

La commotion qu'elle avait éprouvée avait rendu sa raison lucide, au moins pour un temps. Elle se rappelait dans ses moindres détails l'affreuse scène qu'elle avait oubliée une fois, et qui s'était la veille répétée devant elle.

La cruelle vérité avait devant ses yeux remplacé les fantômes qu'elle aimait tant. Wilibald, plus heureux, ne conservait point la mémoire ; sa vie factice s'était éteinte, il était promptement retombé dans son engourdissement, il ne reconnaissait plus Marie, il restait comme autrefois immobile et muet.

Marie se chargea de veiller sur le pauvre être dont l'âme appartenait déjà au monde des morts. Elle le nourrissait comme un enfant, l'habillait, le traînait au soleil, et le soir étendait dans son lit ses membres fatigués ; mais elle détournait presque toujours les yeux de son visage. Elle ne pouvait plus regarder sans terreur, et peut-être sans honte, celui dont la seule image avait peuplé pour elle l'univers. Cependant elle ne se plaignait pas, elle s'occupait des autres avec la même bonté dégagée de toute préoccupation personnelle ; rien, excepté son regard, ne disait qu'elle fût malheureuse.

Je partis. J'ignore combien de temps la pieuse fille soigna ainsi son père. J'ai souvent espéré que la folie lui était rendue en récompense de ses vertus, et qu'elle allait, comme autrefois, cherchant dans les brumes du soir, dans l'écume des cascades, dans les clartés du soleil, l'image toujours présente, toujours chérie !

RE. NAVARRÉ.

(Revue Indépendante.)

Voici ce qu'ils ont dit à une partie de l'opposition : On ne porte pas dans les banquets de toasts au roi ; en le souffrant, vous pactisez avec une pensée de subversion. C'est absurde ; c'est absolument comme si on avait dit aux radicaux : Vous vous réunissez avec les députés dynastiques, donc vous abandonnez vos principes. A Lille M. Barrot a agi sous de faibles impressions ; on a dit qu'il avait eu peur de la présence de M. Ledru-Rollin ; je n'en crois rien ; il a eu plutôt peur de la férule de M. Guizot ; il a craint qu'on ne lui dit dans les journaux conservateurs : Vous vous jetez dans des voies de faction, comme si, vouloir la réforme, c'est vouloir autre chose que le bien du pays. (Bravo !)

Si M. Barrot avait été bien avisé, il aurait laissé dire les ultra-conservateurs, et si, à la tribune de la chambre des députés, M. Guizot lui avait demandé : Pourquoi avez-vous diné de compagnie avec M. Ledru-Rollin ? il se serait contenté de lui répondre : Je trouve de bonne compagnie tous ceux de mes collègues qui veulent bien m'aider à vous expulser du pouvoir. (Rires dans l'assemblée.) Le colloque, posé dans ces termes, aurait été bien vite terminé.

Encore une fois, de quoi s'agit-il dans l'union réformiste ? De changer la loi de 1831, rien de plus, rien de moins, et de renverser en même temps le ministère, qui veut la maintenir. Tout citoyen qui assiste à un banquet réformiste s'engage à concourir à ce but, qui est, je crois, parfaitement légal, mais qui est peu du goût de nos ministres.

Ce qu'ils veulent, c'est continuer à battre l'opposition par les boules de leurs dévoués fonctionnaires ; ce qu'ils veulent, c'est que cette opposition soit sans liens avec l'opinion virile du pays, c'est, enfin, la séparer de nous. Cette séparation faite, oh ! alors nous serons plus que jamais calomniés, nos intentions seront perverties, nous serons signalés comme des bouffeurs, comme des hommes dangereux, comme des factieux. Savez-vous ce que veut dire, dans la bouche du ministère, le mot factieux appliqué à des citoyens qui se réunissent pour conférer de leurs droits ? Eh bien ! cela veut dire : Gendarmes, saisissez-moi cette canaille-là... (Longs applaudissements.)

En faisant l'union, nous avons, du côté radical, ajourné une partie de nos prétentions, cela se conçoit, de même qu'en s'unissant à nous pour la réforme, l'opposition parlementaire a dû, de son côté, se pénétrer de la nécessité de renoncer aux petites réformes pour en demander une large et sérieuse.

L'union, telle qu'elle est conçue, ne peut nous donner le vote universel, mais elle doit nous donner au moins quinze ou dix-huit cent mille électeurs ; autrement, nos efforts seraient sans résultat. L'adjonction des capacités ne ferait pas brèche dans la forteresse du monopole, et nous voulons y entrer avec assez de forces pour le détruire successivement de fond en comble. La loi du progrès, qui ne s'arrête jamais, comme nous l'a dit notre honorable président, le veut ainsi ; il faut enfin que du premier pas nous raffermissons le principe électif ébranlé par de longues années de corruption !

Ainsi conçue, nous acceptons l'union réformiste avec sincérité ; et tout me fait croire que la base que j'ai indiquée ne fait peur à personne ici. (Non ! non ! Elle sera jugée modérée ailleurs. Il est bien entendu qu'en prêtant notre concours, nous n'engageons pas nos opinions personnelles ; elles sont réservées. Nous agissons de concert dans un but précis, déterminé, honorable dans ses fins, et légal dans ses moyens : nous voulons rendre au mouvement progressif son essor. Une fois que nous aurons forcé les bornes à laisser passer la civilisation qu'elles entravent, espérons qu'elle ne s'arrêtera plus dans sa marche. C'est à cette œuvre que je vous convie ; c'est pour aider à l'accomplir que je vous ai si longuement entretenus de notre situation politique et des moyens d'y remédier.

Au nombre de ces moyens je place la réforme. Unissons-nous pour la conquérir.

Messieurs, à l'union des réformistes !

La question de la Plata touche probablement à sa solution. Dernièrement on a annoncé que le cabinet français était sur le point de s'entendre avec le gouvernement anglais pour terminer les conflits de la république orientale et de l'état de Buenos-Ayres. Une démarche faite auprès de lord Palmerston par quelques négociants de la Cité a provoqué, de la part du Foreign-Office, une réponse qui confirme pleinement ce qui a été annoncé. Ces négociants ayant exposé à sa seigneurie que le blocus et la permanence des hostilités étaient tout-à-fait nuisibles à leurs intérêts particuliers, la réponse suivante leur fut faite :

« Messieurs, je suis chargé par lord Palmerston de vous accuser réception de votre lettre du 18 courant, dans laquelle vous vous plaignez du préjudice que le blocus de Buenos-Ayres a causé au commerce britannique, et priez S. S. de vous dire si le blocus par l'escadre française continuera. Le vicomte Palmerston me charge de vous annoncer que le gouvernement de S. M. est en négociation avec le gouvernement français pour adopter de concert des mesures qui amèneront une solution définitive et satisfaisante d'une affaire qui dure depuis si long-temps. Signé ADDINGTON. »

Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs, sur la dynastie Edrissite qui règne dans le Maroc, des renseignements propres à faire connaître quelques unes des causes de l'appui qu'en cas d'une invasion, Abd-er-Rhaman pourrait trouver parmi ses peuples.

Entouré par l'Océan et par des peuplades insoumises, le Maroc a peu de relations avec les pays étrangers ; il n'a pas de diplomatie. Cet isolement a eu pour effet que jusqu'ici cet empire n'a pas eu à supporter de guerre extérieure. Pour se consolider à l'intérieur, la dynastie Edrissite s'est alliée à toutes les grandes familles ; depuis l'établissement de la dynastie, les sultans ont coutume de prendre une femme dans chaque famille importante. Les sultans qui ont régné vingt ou trente ans, tels que les deux derniers, Mulei-Ilman et Mulei-Abd-er-Rhaman, ont eu de deux à trois mille femmes dans leurs sérails. Aujourd'hui Abd-er-Rhaman en a sept cents : deux cents à sérails. Maroc, deux cents à Mecknez, trois cents à Fez.

Lorsqu'ils parviennent à un âge peu avancé, les empereurs ont plusieurs centaines d'enfants mâles en état de porter les armes et des milliers de petits-fils. Autour de cette petite armée il faut ranger les beaux-pères, les beaux-frères, les cousins jusqu'au sixième degré inclusivement, et l'on ne sera plus étonné que, sur huit millions de Marocains, un million prétende appartenir par des liens sérieux à la dynastie. Des villes entières se disent issues du sang impérial ; ainsi, tous les chourfas de Talifet sont, à divers degrés, cousins de l'empereur.

Les personnes de grande importance que l'empereur ne peut s'unir par les liens du sang, tels que les maures, les juifs, les chrétiens, il se les attache, soit en leur accordant le privilège de vendre et d'acheter telle ou telle denrée, soit même en leur prêtant de l'argent, parfois jusqu'à deux millions de francs. Quand la flotte française bombarde Mogador, le commerce de cette place devait vingt millions à l'empereur.

Le sultan peut encore compter sur l'appui religieux des Mulei-Taieb, dont le chef est investi du privilège de sanctionner la nomination des empereurs. Sa force s'accroît encore du prestige de sain-

teté que lui assure son titre de descendant direct du prophète et de chef de l'islamisme en Occident.

Chronique.

Le courrier de Paris arrive depuis quelques jours fort tard, et la mauvaise saison qui commence va sans nul doute retarder encore sa marche, au grand détriment du commerce de notre ville. Le ministre avait promis à notre conseil municipal que, l'hiver venu, il serait pris des mesures pour faire passer la malle de Lyon par le chemin de fer de Bourges ; il serait temps de réaliser cette promesse. Le courrier met en effet, dans ce moment, de 39 à 40 heures pour venir de Paris à Lyon, tandis que les diligences qui passent par Bourges gagnent quelques heures sur lui, bien que de Bourges à Lyon elles aillent beaucoup moins vite.

On pave en ce moment la nouvelle portion du quai Saint-Antoine, et bientôt le public pourra jouir d'une des plus belles voies de communication qu'une ville puisse posséder. On démolit en même temps le corps-de-garde de la Mort-qui-trompe, qui se trouverait placé au milieu du quai, gênerait la circulation et produirait à la vue un effet assez désagréable ; mais il ne faut pas oublier que les corps-de-garde ont aussi pour objet de veiller à la sûreté des citoyens et de protéger leurs propriétés. Avant de démolir celui de la Mort-qui-trompe, il eût été nécessaire de louer un local pour y placer un poste. Le quai Saint-Antoine et le quai Villeroi sont bordés de riches magasins d'orfèvrerie et d'autres qui ont besoin d'une surveillance active, et nous ne comprendrions pas qu'on abandonnât cette partie de la ville à l'exploitation des individus pour lesquels la richesse des magasins peut être une tentation et que l'absence de surveillance rendrait plus entreprenants.

Nous rappellerons que chaque fois qu'on a voulu supprimer ce poste plusieurs vols ont été commis dans les rues avoisinantes. Nous aimons à croire que la démolition de l'affreuse baraque n'amènera pas la construction d'un petit fort détaché comme celui qui s'élève si disgracieusement sur le port du Roi.

C'est à l'autorité municipale à choisir promptement un nouveau local pour y loger un poste et à le réclamer de M. le commandant de la division. Si elle méconnaissait les intérêts des citoyens, elle se verrait bientôt assigée par les réclamations les plus vives et en même temps les plus justes.

Spectacles du 17 novembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — Les Deux Frères, comédie. — Ne touchez pas à la Reine, opéra-comique. — Les Meuniers, ballet-pantomime. THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Réveil du Lion, vaudeville. — Henriette et Charlot, vaudeville. — Thérèse, ou l'Orpheline de Genève, mélodrame.

Nous avons annoncé, dans un de nos précédents numéros, que le gouvernement allait s'occuper de fortifier l'île de Corse, cette sentinelle avancée de la France dans la Méditerranée.

Avant 1857, trois ou quatre petits mâles ou jetées, autant de quais ou débarcadères et un seul petit fanal étaient les seuls ouvrages existants en Corse pour attirer les navires, assurer leurs opérations et éclairer la navigation.

Dès 1856, le gouvernement comprit la nécessité, l'urgence de créer, dans les ports de cette île importante, des mouillages sûrs, des moyens faciles de débarquement et d'embarquement, d'exécuter un système d'éclairage qui, combiné avec les phares établis par le gouvernement de Turin sur les côtes de la Sardaigne, complât un ensemble de feux pour diriger les navigateurs pendant l'obscurité des nuits. La loi du 14 mai 1857 affecta à ces divers travaux un crédit de 1,200,000 fr.

Depuis 1857, 1° on a entrepris à Calvi la construction d'un quai avec plate-forme de débarquement. Ce travail, commencé en 1840, a été achevé en 1844. 2° A Alcajola, on a construit une jetée longue de 86 mètres. 3° A l'île-Rousse, on a construit un quai présentant un développement de 260 mètres 30 centimètres. 4° Un débarcadère d'une longueur de 92 mètres a été construit à Saint-Florent. 5° Un môle a été construit à Centuri, et un autre à Porticciolo. Ils procurent aux navires et surtout au petit cabotage, sur une côte peuplée et commerçante, un abri dont ils manquaient. 6° A Bastia, on a réparé le môle ; on a construit un mur de quai entre la place Saint-Nicolas et le môle, et un quai intérieur. 7° A Bonifacio, on a construit un quai. 8° Propriano se trouve posséder un môle dont l'utilité est incontestable.

Le crédit accordé par la loi du 14 mai 1857 a suffi en outre à la construction de cinq phares, qui sont :

1° Le phare de Giraglia, situé à la pointe du cap Corse, à éclipses se succédant de demi-minute en demi-minute. Ce phare est terminé et a dû être allumé depuis peu de jours.

2° Le phare de la Punta-Revellata, près de Calvi, à feu fixe. Ce phare est allumé depuis le 1^{er} décembre 1844.

3° Le phare de la grande île Sanguinaire, près d'Ajaccio, varie par des éclats de quatre en quatre minutes. Il est allumé depuis le 15 novembre 1844.

4° Le phare de Monte-Pertuzato, près des bouches de Bonifacio, à éclipses. Il est allumé depuis le 15 novembre 1844.

5° Le phare de la Chiappe, à l'entrée du golfe de Porto Vecchio, allumé depuis le 1^{er} janvier 1845.

Tous les appareils d'éclairage ont été construits à Paris.

Pour compléter l'éclairage des bouches de Bonifacio, le gouvernement sarde a fait établir, d'après l'avis d'une commission spéciale composée d'officiers des deux nations, deux phares dans la partie septentrionale de l'île de Sardaigne : le premier, de deuxième ordre, a été placé sur la pointe nord-ouest de l'île Rozzoli ; le second, de troisième ordre, varié par des éclats rouges de trois en trois minutes, a été installé sur le cap de la Testa.

Le littoral n'avait pas seul attiré l'attention du gouvernement et des chambres ; il était important de s'occuper également de l'intérieur, d'y apporter la vie au moyen de grandes voies de communication. Une loi du 23 mai 1856 y avait classé cinq routes royales, la loi du 14 mai 1857 affecta à leur achèvement un crédit de 3,400,000 fr. ; mais on reconnut bientôt la nécessité de porter la largeur de ces routes, de 4 mètres qu'elles devaient avoir, à 6 mètres, et un nouveau crédit leur fut ouvert par la loi du 23 mai 1842, ce qui a porté l'allocation primitive à 6,400,000 fr.

Les travaux à exécuter comprenaient 255,885 mètres de routes à ouvrir ou à rectifier, et la construction de plusieurs ponts importants, d'un grand nombre de ponceaux, d'aqueducs et de murs de soutènement. Tous ces travaux sont aujourd'hui terminés, et les lois des 14 mai 1857 et 24 mai 1842 ont reçu leur entière exécution. Au 31 décembre dernier, les dépenses ont atteint le chiffre total de 6,400,000 fr.

Mais les cinq routes dont nous venons de parler ayant été reconnues insuffisantes pour les besoins de la circulation, deux nouvelles routes, l'une partant de Bastia et allant à Bonifacio, l'autre se dirigeant d'Ajaccio sur Bastia par le littoral, furent jugées nécessaires pour compléter le réseau fondamental des communications de la Corse. Ces routes ont été classées sous les numéros 198 et 199 par la loi du 26 juillet 1859, qui a affecté à leur construction un crédit de cinq millions.

Au 31 décembre dernier, la longueur des parties de routes adjugées était de 220,474 mètres 25 centimètres ; la longueur des parties terminées était de 206,000 mètres, et celle dont l'exécution est avancée, sans être terminée, de 14,474 mètres 25 centimètres.

Les dépenses faites étaient de 3,550,000 fr.

Pour bien comprendre l'importance des résultats déjà obtenus, il suffira de faire remarquer qu'en 1837 deux chefs-lieux de sous-préfecture étaient seuls reliés au chef-lieu de département par une route carrossable. Aujourd'hui l'on se rend en voiture d'Ajaccio à tous les points importants de l'île ; la route royale n° 198 traverse déjà dans toute leur longueur les vastes plaines de l'est, qu'elle est appelée à vivifier.

Nouvelles diverses.

Un journal dit que le ministère se propose d'annuler le vœu émis par le conseil-général de la Seine en faveur de la réforme électorale. Cela ne peut être exact. En supposant que le ministère se crût le droit d'agir ainsi, il n'aurait pas attendu jusqu'à ce jour pour recuser des vœux semblables, formulés par beaucoup d'autres conseils-généraux, et il sait bien qu'il y faut regarder à deux fois avant de se permettre de telles façons avec un conseil-général aussi important que celui de la Seine, dont le pouvoir cotoie le pouvoir ministériel.

Il est question, dit la *Semaine*, de remettre en vigueur l'ordre de Saint-Louis, qui n'a jamais été aboli. On assure qu'une ordonnance royale doit paraître incessamment pour régler les conditions d'admission dans cet ordre, et qu'elle contiendra, en même temps, plusieurs nominations parmi les officiers-généraux de l'armée.

Nous serons curieux de voir ressusciter cet ordre, qu'une circulaire du ministre de la guerre avait proscrit après la révolution de 1830.

Le *National*, d'un autre côté, annonce la création de la dignité de grand-amiral, au profit de M. le prince de Joinville.

On parle comme d'une chose positive, écrit-on de Brest, de l'armement prochain du *Valmy*, sur lequel serait transbordé l'équipage du vaisseau le *Souverain*, dont le commandant aurait reçu l'ordre de se rendre à Brest.

Les travaux d'installation sont poussés avec activité à bord du *Valmy*.

Le *Président*, de 50 canons, portant le pavillon du contre-amiral Daeres, qui commande en chef la station du cap de Bonne-Espérance, est parti de la baie de Simon le 22 août pour l'île de Madagascar, afin de tâcher de rétablir des communications amicales avec la reine de cette île.

Les fouilles de Tintignae (Corrèze), ville romaine ensevelie sous terre à quelques kilomètres de Tulle, ont recommencé et ont amené d'importantes découvertes. A quelques pas et au-dessous du temple dont on a retrouvé les fondements et les murs d'enceinte plaqués de marbres et de mosaïques, on a découvert un cirque très spacieux, avec ses gradins, ses galeries, ses vomitoires et les compartiments où loges où se tenaient les bêtes et les bestiaires. Ce cirque est sur la pente des terrains dont le temple ou palais occupe le point culminant, et, de ses gradins rangés en amphithéâtre, la vue s'étend au loin dans la campagne et sur les montagnes qui la bornent à l'est et au midi.

Le *Morning-Herald* raconte, d'après une correspondance de Malte en date du 1^{er} novembre, une scène d'insubordination à bord d'un vaisseau de ligne anglais.

« Dimanche soir, dit cette correspondance, une de ces manifestations d'indiscipline, rares surtout à bord des bâtiments de la marine royale, a eu lieu sur le vaisseau de S. M. le *Superb*, de 80 canons.

Il paraît que, la veille au soir, le commandant Wilmot avait remarqué que le pont du navire était sali par les crachats des hommes. Comme il ne manquait pas de crachoirs à bord, le commandant pensa que cette saleté était faite à dessein, et il ordonna que l'on ne fumerait plus à bord.

Dimanche, les hommes commençaient à fumer, lorsqu'un officier leur ordonna de serrer leurs pipes. Plusieurs hommes le firent, mais d'autres refusèrent d'obéir, et, poussant des hurlements effroyables, ils se mirent à éteindre les lumières et à briser la poterie, jetant les tessons sur le pont. On roulait aussi les boulets, et un lourd projectile de 60 livres fut lancé de manière à toucher presque un aspirant de service. Le commandant et les officiers parurent ; ils furent salués par une pluie de tessons.

L'ordre fut donné aux soldats de marine de prendre les armes et de faire évacuer les ponts. Le commandant ordonna à ces militaires, qui n'avaient que leurs sabres, de les passer au travers du corps de tout homme qui n'obéirait pas à ses ordres. Cet ordre fut répété à diverses reprises, le commandant prenant sur lui toute la responsabilité. Plusieurs hommes furent mis aux fers. Les sentinelles furent doublées ; les sabres et les baïonnettes furent mis en lieu de sûreté. A dix heures, le calme était rétabli.

Le sang-froid du commandant Wilmot a été très remarquable ; ses ordres ont été donnés avec précision et énergie. Les officiers obéissaient immédiatement, et l'on a vu, dans cette circonstance, un éclatant effet de la discipline, la fermeté d'un homme en imposant à 700 mutins. Le capitaine Gorry et le lieutenant Bunel n'étaient pas à bord.

Le lendemain matin, le capitaine a harangué l'équipage.

« Hier, dit-il, en quittant le vaisseau, j'avais la fierté d'un homme quia sous ses ordres un bon équipage. Quel a été mon chagrin, lorsque, douze heures après, je suis revenu à bord ? Si je pouvais deviner le drôle qui a lancé son bassin au commandant, je ne serais pas content que je ne l'eusse livré au conseil de guerre et que je ne l'eusse vu danser au bout d'une vergue. Si l'on recommence, je re-tire la faveur d'avoir du tabac à bord. Dix ou douze hommes sont aux fers ; ils passeront au conseil de guerre. »

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Narvaez ne saurait s'accommoder des gens qui n'ont pas pour système de recourir à tout propos aux moyens violents. Ceux qu'il veut employer de préférence, ce sont ceux qui, comme lui, pensent que fusiller c'est gouverner, et qui ne reculent jamais quand il s'agit de mettre cette sanglante doctrine en pratique. Aussi vient-il d'enlever à Manuel de la Concha le commandement en chef de l'armée et de la province de Catalogne pour le confier au général Pavia, dont les bandes sanguinaires et les exécutions capitales rappelaient, quoique en petit, les horribles barbaries du baron de Meer et de Breton.

C'est ainsi que s'étend ce système d'épurations et de destitutions que nous signalions naguère. Le capitaine-général de Burgos, Caminero, est décidément destitué et remplacé, non par Balboa, mais par Fulgoso.

Toutes ces mesures n'empêchent pas Narvaez de craindre ou de feindre de craindre une révolution à Madrid, et, dans la nuit de dimanche, il a fait mettre les troupes de la garnison sous les armes. Parmi les différents ordres qui ont été donnés à cette occasion, il paraît que se trouvait le commandement de fermer toutes les casernes au coup de huit heures, après avoir fait rentrer les sentinelles dans l'intérieur. Il est bien entendu qu'aucun trouble n'est venu justifier ces précautions extraordinaires, qui, du reste, n'avaient probablement d'autre but que d'exciter des craintes dans l'esprit de la population, et peut-être aussi de prédisposer l'opinion à quelque nouvel exil, à quelque nouvel acte arbitraire.

La querelle de ménage qui a divisé un instant Narvaez et ses dignes entremetteurs Cordoba et Ros de Olano menace de se raviver. Ces derniers ne se contentent pas de l'espèce de réparation que leur a accordée Narvaez par l'organe de l'*Heraldo* et du *Popular* pour acheter leur silence sur les derniers événements ou plutôt sur les dernières intrigues qui ont amené le renvoi du ministre Goyena-Sala-

manea ; il ne leur suffit pas d'avoir reçu, l'un le grade de lieutenant-général et un siège dans le sénat, l'autre l'ambassade de Portugal avec une indemnité de dix mille duros pour le voyage et de vingt mille pour établir et monter sa maison à Lisbonne. Ils menacent toujours de publier un exposé des circonstances où ils ont joué sans contredit un rôle, mais où Narvaez et d'autres encore n'ont guère eu un rôle plus beau.

« On ne saurait se figurer l'état de désolation de notre pays, écrit-on de Catalogne. Aujourd'hui moins que jamais nous avons la sécurité que nous désirons tant. Les factieux, sans abandonner la Haute-Catalogne, se portent en plus grand nombre vers la province de Taragone et sur les bords de l'Ebre. Le Macztrazgo lui-même n'est pas sans inspirer de graves inquiétudes. Pratdecompte et Horta, anciens théâtres de certains exploits de Cabrera, ont été parcourus ces jours derniers par près de 300 carlistes sous les ordres des cabecillas Farnos et Cendros, qui lèvent les impôts, interceptent les communications et arrêtent les courriers. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Le roman d'Alexandre Dumas, **la Reine Margot**, en 2 beaux volumes sur papier satiné, est envoyé de suite *gratis* aux personnes qui s'abonneront à l'*Européen*, journal des modes, de la littérature, des théâtres et des arts, paraissant deux fois par mois, avec 16 pages par numéro, 24 belles gravures de modes sur acier et 6 romances nouvelles notées pour piano. Tous les feuilletons et articles publiés par ce journal sont inédits.

Le grand nombre d'abonnements parvenus déjà à la direction fait présumer que l'édition de **la Reine Margot** sera épuisée à la fin de ce mois ; mais, pour satisfaire les personnes en retard, nous donnerons *gratis* aussi, le mois prochain, **le Chevalier d'Harmental**, roman en deux volumes du même auteur. On peut dès aujourd'hui choisir entre les deux ouvrages.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an pour Paris, 12 fr. pour la province. On s'abonne au bureau du journal, rue Bourdaloue, n° 5, à Paris, chez tous les libraires, ou en envoyant un mandat *franco* sur la poste.

Ajouter 1 fr. pour recevoir la prime *franco*.

M. Philippe Flacheron, propriétaire des magasins de nouveautés, *port Saint-Clair*, 27, à Lyon, a l'honneur de prévenir qu'étant dans l'intention de continuer son commerce, attendu que les personnes qui avaient projeté de sous-louer ses magasins n'en prendront possession qu'à l'expiration de son bail, il a l'honneur, dis-je, de prévenir qu'il revient de Paris, où il s'est approvisionné des articles les plus remarquables et les plus distingués, tant par leur bon goût que par leurs qualités supérieures, et que, les ayant achetés au comptant, il les a obtenus à des prix qui le mettent à même de les vendre très au-dessous du cours et de surmonter toute concurrence.

Ces articles se composent de *mérinos unis et satinés*, de *draps Montpensier*, idem à *grands carreaux écossais*, et de tous autres *tissus*, tant en laine qu'en coton ; de *soieries de tous genres* et de *foulards de toutes sortes*, de *confections de manteaux, mantelets et*

pardessus des formes les plus élégantes, tant en velours qu'en autres étoffes. Comme précédemment, il tiendra un très grand assortiment de *dentelles*, en noir et en blanc, de *volants*, *voiles et voilettes* en applications d'Angleterre, de *lingerie de corbeille* et de *trousseau*, de *mouchoirs en batiste* à vignettes ; en un mot, de tous les *objets relatifs au commerce de nouveautés*.

RHUMES. Toux, catarrhes, gripes, toux guéries par une seule boîte de **TABLETTES LAROCHE** au LICHEN. — Prix : 1 f. 25 c. et 70 c. — Rue Saint-Polycarpe, 10 ; à la pharmacie des Célestins ; Simon, à Vaise ; Rigolot, à Saint-Etienne ; Paquelin, à Chalon ; Voituret, à Mâcon ; Ravet, à Bourg.

Bourse de Paris du 15 novembre 1847.

Malgré une hausse de 1/2 0/0 sur les consolidés anglais, nos fonds ont été lourds pendant toute la bourse. Le 5 a été fait, avant l'ouverture, à 77 22 1/2, et il a ouvert au parquet à 77 20. Il est tombé graduellement et sans réaction jusqu'à 76 95, et il a fermé au parquet à 77 f. Dans la coulisse, il est resté offert à 77 02 1/2.

Affaires plus actives qu'animes. Aucune nouvelle.

Trois pour cent	77 05
Quatre pour cent	100
Quatre et demi pour cent	104
Cinq pour cent	116 20
Emprunt de 1847	76 90
Trois pour cent belge	
Quatre 1/2 p. cent belge	
Cinq pour cent belge	
Récépissés Rothschild	
Cinq pour cent romain	98
Trois pour cent espagnol	28 3/4
Banque de France	
Banque belge	
Caisse Lafitte	
Comptoir Ganneron	
Obligations de Paris	1372 50

Saint-Germain	
Versailles (rive droite)	310
Versailles (rive gauche)	203
Paris à Orléans	1210
Paris à Rouen	920
Rouen au Havre	517 50
Avignon à Marseille	
Strasbourg à Bâle	162 50
Orléans à Vierzon	565 75
Orléans à Bordeaux	490
Chemin du Nord	568 75
Paris à Strasbourg	420
Tours à Nantes	597 50
Paris à Lyon	410
Lyon à Avignon	475 75

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 17 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans			1200	1202 50	1206 25	1206 25
prime d. 10						
Paris à Rouen			917 50	925 75	920	925 75
prime d. 10			922 50	921 25	952 50	950
Avignon à Marseille					561 25	567 50
prime d. 10					581 25	
Orléans à Vierzon					555 75	
prime d. 10						
Chemin du Nord			566 25	572 50	567 50	571 25
prime d. 10			571 25			
Paris à Lyon					410	411 25
prime d. 10					416 25	
Mines de la Loire	622 50	618 75	607 50	617 50	610	621 25
prim. de 10						

LYON.—Imprimerie de BOURSY FILS, rue Poulallerie, 19.

BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles. Le 16 novembre 1847.

NOM DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	COURS JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,700
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	495
2,000	1,000	Banque de Lyon.	
320	5,000	Bateaux à vapeur.	7,000
500	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.	4,700
200	5,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône	4,900
200	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises	10,000
1,050	500	Compagnie de l'Argle.	900
6,000	5,000	Compagnie du Rhône.	450
556	500	Canal de Givors.	500
1,000	500	Eclairage par le gaz.	420
500		Abbeville.	
1,000	450	Angers.	606
500	1,000	Avignon.	1,030
400	500	Bayonne.	530
500	1,000	Besançon.	975
1,250	400	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.	420
1,200	300	Bourg.	410
500	700	Bourges.	270
1,000	400	Clermont.	581
1,500	400	Colmar.	822
1,000	400	Dijon.	600
1,500	400	Dole.	775
1,000	400	Florence.	310
1,000	400	Gènes.	325
1,000	400	Grenoble.	4,040
1,000	400	Guillotiére.	
1,000	400	Laval.	980
1,000	400	Limoges.	670
1,000	400	Lyon, Compagnie Perrache.	500
1,000	400	Lyons, nouvelle émission.	
1,000	400	Metz.	
1,000	400	Mézières et Charleville.	980
1,000	400	Montélimar.	500
1,000	400	Montpellier.	850
1,000	400	Moulins.	620
1,000	400	Mulhouse.	630
1,000	400	Naples.	290
1,000	400	Nevers.	610
1,000	400	Perpignan.	250
1,000	400	Puy.	250
1,000	400	Reims.	320
1,000	400	Rive-de-Gier.	450
1,000	400	Saône-et-Loire.	1,515
1,000	400	Saint-Etienne.	1,475
1,000	400	Strasbourg.	1,100
1,000	400	Trieste.	980
1,000	400	Trois villes du Midi.	375
1,000	400	Troyes.	510
1,000	400	Turin.	1,300
1,000	400	Valence.	675
1,000	400	Ville.	1,575
1,000	400	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.	
1,000	400	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.	5,940
1,000	400	Mines de houille.	
1,000	400	Compagnie générale.	
1,000	400	Obligation de ladite compagnie.	1,030
1,000	400	Compagnie générale des Tréfonds.	
1,000	400	Compagnie des mines des Lites.	850
1,000	400	Compagnie du Villars.	400
1,000	400	C ^o des Houillères de Saint-Etienne.	
1,000	400	Ponts.	
1,000	400	Sur le Rhône.	
1,000	400	de la Feuille.	2,050
1,000	400	du Palais-de-Justice.	1,600
1,000	400	de l'île-Barbe.	1,435
1,000	400	de Vaise.	220
1,000	400	Omnium.	1,410
1,000	400	nouvelle émission.	
1,000	400	Moulins à vapeur de Perrache.	5,125
1,000	400	Gare de Vaise.	100
1,000	400	Terrains de Vaise.	500
1,000	400	Compagnie des Eaux de Villefranche.	850

Etude de M^e Guillermain, avoué à Lyon, rue de la Loge-du-Change, 4.

VENTE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon
Du samedi onze décembre 1847, à midi précis.

D'UNE TERRE
ET D'UNE PETITE MAISON D'HABITATION,
avec hangar, cour, aisances et dépendances.

Le tout d'un seul tènement, d'une contenance d'un hectare quarante-deux ares environ, situé à la Guillotiére, lieu de la Buire, à l'angle du chemin des Pins, allant du chemin du Sacré-Cœur à la route de Crémieu et au chemin de la Buire.

Cette propriété appartient aux mariés Vincent et Richard, et est exploitée par le sieur Servajean, dit Francillon, qui habite la maison.

Mise à prix..... 7,000 f.
(4930)

Etude de M^e Vincent, notaire à Bourg.

VENTE VOLONTAIRE ET PAR LICITATION,
entre majeurs,

AVEC ADMISSION DES ÉTRANGERS,
Le dimanche 21 novembre 1847, à onze heures du matin,

PAR-DEVANT M^e VINCENT, NOTAIRE À BOURG, ET EN SON ÉTUDE,

RUE CLAVAGRY, N° 9,

et aux enchères,

D'UNE GRANDE MAISON,

Sise à Bourg, rue Bourgmayor, n° 14.

Cette maison a une issue sur la place de la Prison, et provient de la succession de M^{me} Jogues. Elle est composée, au rez-de-chaussée, de quatre pièces, avec deux caves et trois caveaux voûtés ; au premier étage, de six pièces ; au deuxième étage, de cinq pièces, et de vastes greniers au-dessus ; d'une cour avec hangars ou bûchers, d'une pompe, une écurie, une remise et un corps de bâtiment au-dessus, composé de deux pièces et de deux cabinets avec greniers.

S'adresser, pour voir la maison, à Bourg, à M^{me} oques et Porcelon, et pour tous renseignements, à M^e Vincent, notaire, dépositaire du cahier des charges. (6008)

A VENDRE Une jolie et agréable petite propriété d'agrément, située aux Massues, ayant un des plus beaux points de vue des environs de Lyon. Le vendeur se contentera de recevoir la moitié comptant.

S'adresser à M. Vallière, arbitre de commerce, quai d'Orléans, 23. (1242)

A VENDRE Un fonds de marchand de métaux, rue des Fossés, 49, à la Croix-Rousse.

S'y adresser.

(1092)

Sirop et Pâte
DE MOU DE VEAU
AU LICHEN D'ISLANDE

rouement et les MAUX de GORGE, les catarrhes et les maladies de poitrine. — 2 f. 50 c. le flacon, 1 f. 50 c. la boîte.
Dépôts, à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens et parfumeurs du département. — On refusera tous flacons ou boîtes qui ne porteraient pas ma signature : *Saul Gage* (7651)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, s'anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratis*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.)
A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7 ; à Toulon, rue Bonnet, 2 ; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec ; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (5486)

Etude de M^e Hodieu, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, 23.

A VENDRE à l'amiable, UNE MAISON située à Lyon, montée de la Grande-Côte, d'un revenu avantageux.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M^e Hodieu, notaire. (6600)

Etude de M^e Victor Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, n° 7.

ADJUDICATION VOLONTAIRE
DE LA FERME
DU PONT DE L'ÎLE-BARBE.

Le lundi 22 novembre 1847, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Victor Coste, notaire, il sera procédé à l'adjudication de la ferme du droit de péage du pont suspendu de l'Île-Barbe, sur la Saône, entre les communes de Saint-Rambert-l'Île-Barbe et Caluire.

Cette adjudication sera tranchée au profit du plus offrant et dernier enchérissseur ; elle aura lieu pour la durée de quatre années, à compter du 1^{er} janvier 1848.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Victor Coste, notaire, dépositaire du cahier des charges. (6050)

A CÉDER de suite, pour cause de maladie. — Fonds de magasin de charbons de terre et de bois, situé dans un faubourg et sur une route des plus fréquentées de Lyon. Vaste chantier, logement, écurie, hangar et tous les ustensiles nécessaires. S'adresser à M. Vallière, arbitre de commerce, quai d'Orléans, 23, et à M. Thomas, marchand de charbons, à Perrache. (1496)

A VENDRE Quatre cylindres en fonte tournés dont deux de 2 mètres 15 centimètres de long sur 37 centimètres de diamètre, et deux de 1 mètre 65 centimètres de long sur 31 centimètres de diamètre. Plusieurs chaudières en tôle et cuivre. S'adresser chez Pont et C^e, fabricants de fourneaux de cuisine, rue de Jarente, 16, à Lyon.

de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.

Approuvés par les Facultés de MÉDECINE et de PHARMACIE comme ne contenant pas d'OPIMUM et comme étant les plus efficaces de tous les pectoraux pour calmer la toux, guérir les RHUMES, l'en-

de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.

Approuvés par les Facultés de MÉDECINE et de PHARMACIE comme ne contenant pas d'OPIMUM et comme étant les plus efficaces de tous les pectoraux pour calmer la toux, guérir les RHUMES, l'en-

de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.

Approuvés par les Facultés de MÉDECINE et de PHARMACIE comme ne contenant pas d'OPIMUM et comme étant les plus efficaces de tous les pectoraux pour calmer la toux, guérir les RHUMES, l'en-

de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.

Approuvés par les Facultés de MÉDECINE et de PHARMACIE comme ne contenant pas d'OPIMUM et comme étant les plus efficaces de tous les pectoraux pour calmer la toux, guérir les RHUMES, l'en-

de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.

Approuvés par les Facultés de MÉDECINE et de PHARMACIE comme ne contenant pas d'OPIMUM et comme étant les plus efficaces de tous les pectoraux pour calmer la toux, guérir les RHUMES, l'en-

de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.

Approuvés par les Facultés de MÉDECINE et de PHARMACIE comme ne contenant pas d'OPIMUM et comme étant les plus efficaces de tous les pectoraux pour calmer la toux, guérir les RHUMES, l'en-

de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.

Approuvés par les Facultés de MÉDECINE et de PHARMACIE comme ne contenant pas d'OPIMUM et comme étant les plus efficaces de tous les pectoraux pour calmer la toux, guérir les RHUMES, l'en-

de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.

Approuvés par les Facultés de MÉDECINE et de PHARMACIE comme ne contenant pas d'OPIMUM et comme étant les plus efficaces de tous les pectoraux pour calmer la toux, guérir les RHUMES, l'en-

de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.

Approuvés par les Facultés de MÉDECINE et de PHARMACIE comme ne contenant pas d'OPIMUM et comme étant les plus efficaces de tous les pectoraux pour calmer la toux, guérir les RHUMES, l'en-

de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.

Approuvés par les Facultés de MÉDECINE et de PHARMACIE comme ne contenant pas d'OPIMUM et comme étant les plus efficaces de tous les pectoraux pour calmer la toux, guérir les RHUMES, l'en-

de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.

Approuvés par les Facultés de MÉDECINE et de PHARMACIE comme ne contenant pas d'OPIMUM et comme étant les plus efficaces de tous les pectoraux pour calmer la toux, guérir les RHUMES, l'en-

de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.

Approuvés par les Facultés de MÉDECINE et de PHARMACIE comme ne contenant pas d'OPIMUM et comme étant les plus efficaces de tous les pectoraux pour calmer la toux, guérir les RHUMES, l'en-

de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.

Approuvés par les Facultés de MÉDECINE et de PHARMACIE comme ne contenant pas d'OPIMUM et comme étant les plus efficaces de tous les pectoraux pour calmer la toux, guérir les RHUMES, l'en-

de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.

Approuvés par les Facultés de MÉDECINE et de PHARMACIE comme ne contenant pas d'OPIMUM et comme étant les plus efficaces de tous les pectoraux pour calmer la toux, guérir les RHUMES, l'en-

de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 13.

A VENDRE Un beau tapis de salon en velours moquette, cinq couleurs, tout neuf.

S'adresser, pour le voir, cours Trocadéro, 21, aux Brotteaux, au concierge. (1249)

Pansement des vésicatoires facile, régulier, inodore, avec PAPIER et compresses

D'ALBESPEYRES,

Chez MM. les pharmaciens. — Se méfier des contrefaçons. (7463—8289)

ATELIERS
De la rue de Jarente, 16.

PONT ET COMPAGNIE,

Propriétaires de tous les modèles et ateliers des anciennes maisons FAUCILLE et LOGNON.

Grand assortiment de fourneaux de cuisine, portatifs et maçonnés, calorifères et cheminées, le tout garanti. (2463)

VÊTEMENTS D'HIVER

EN CAOUTCHOUC.

F. SOLLIER, rue des Célestins, 6.

Grand assortiment de Manteaux et Cabans, ainsi que d'une grande quantité d'étoffes préparées au Caoutchouc.

Manteaux de 18 à 30 fr. et au-dessus.

Cabans de 25 à 50 —

Manteaux et Cabans, caoutchouc doublé drap, dépôt chez M. GIRARD, tabletier, place Saint-Pierre, à côté l'église. (2491)

SIROP PECTORAL FORTIFIANT
DU DOCTEUR CHAUMONNOT,
Préparé par POISSON, pharmacien de

S. A. R. LE DUC D'ANGULÊME,